



Accident sur la voie des bus

Par **Axenn**, le **14/09/2013** à **08:25**

Bonjour,

j'ai eu un accident de moto hier avec un scooter et j'aimerais avoir vos lumières car je sens vraiment mal l'histoire.

Mon avis:

Ma faute: avoir roulé sur la voie des bus

La sienne: être sorti d'entre des voitures arrêtées suite à un bouchon en zigzaguant pour prendre la voie des bus, sans avoir regardé.

Donc hier je rentrais du boulot, 300m avant un gros rond point en travaux, j'ai voulu prendre la voie des bus car tout était embouteillé, impossible de remonter la file, et la voie des bus était totalement déserte. Je tournais à droite après pour prendre la contre allée. J'ai fait mon changement de voie au carrefour précédent. En très peu de temps sur cette file, un scooter que j'avais vu avant et qui avait remonté la file et que je pensais d'ailleurs très loin depuis, sort sans regarder, prend 1 bon tiers sinon plus de la voie et j'étais déjà à 50 et franchement quand je l'ai vu j'étais quasiment à la collision. J'ai envoyé franchement les freins, les roues ont bloquées presque de suite. Lui, je ne sais pas s'il m'avait vu ou pas après être arrivé sur ma voie mais au lieu de se serrer il accélérât avec un 50 ou un 125... un vespa.

De 0 à 50 avec un vespa quand on a un véhicule qui est déjà lancé et presque au contact faut avoir la foi... Bref la moto était couchée et glissait qu'il accélérât encore.

Par bonheur le coup de frein que j'ai envoyé a fait que la moto ne l'a pas fauché mais a juste touché l'arrière des valises du vespa et l'a fait chuté. Ca aurait été un bus ou un taxi il serait 6 pieds sous terre, je lui ai dit plusieurs fois d'ailleurs.

Bref j'ai appelé mon assurance, lui n'a presque rien, un peu le scooter rayé et une petite écorchure au genou. Ma bécane, je crains très fortement qu'elle parte à la casse. Elle est de

2001, c'est un hornet S donc pièces rares, à la casse pas moyen. J'ai toute la partie carénage avant et support qui a morflé. Elle était super bien entretenue pas une rayure... :(, pas un accident.

Bref mon assurance me dit qu'étant sur la voie des bus (elle n'a pas encore recue le constat) il y aura soit 50/50 soit 100% des deux cotés... Je comprends pour ma part 100% de faute. j'ai un peu du mal à comprendre la dernière option.

Alors certes je sais que je roulais sur une voie réservée, mais c'est une infraction qui porte sur le "confort", la bonne circulation... Comme tous ceux qui s'engagent dans un rond point alors qu'ils ne devraient pas car c'est embouteillé devant. Je ne prenais aucun risque, je roulais normalement. Lui en revanche, change de voie alors qu'en cas d'embouteillage on doit rester dans sa file (confort), me coupe la route, déboite sans regarder, voire m'a vu et essaie quand même... J'ai du mal à comprendre comment, perpendiculaire à la route (lui car il naviguait entre les voitures pour passer de l'extrême gauche à la voie de bus (et il y a 2 voies en plus de celle du bus), ne m'aurait pas vu en regardant à droite puis à gauche. Il aurait été parallèle à moi, je veux bien mais là... Et là ou l'on a eu de la chance tous les deux c'est qu'un bus ne nous suive pas.

Donc si quelqu'un peut m'aider, j'ai besoin de ma bécane pour aller au boulot qui n'est pas desservi par les transports en commun. Et besoin de faire le point car j'envisageais de changer et cette histoire m'amène à vouloir changer au plus vite pour un modèle avec ABS. Le truc c'est que je me demande si au moins je toucherai un petit peu pour ma bécane que j'aurais pu revendre 3000€ vu qu'elle était nickel, dernière révision moins d'un an avec plein de pièces changées pour repartir pour un moment :/. Et surtout pour mon assurance, car si j'ai un tort avec moins de 36 mois ça me coûte 400€ de plus à l'année.

Je vis à Marseille et franchement j'en ai ras le bol des scooters et des 125. Ça surdouble quand on remonte les files, ça remonte en laissant un bras avec la voiture du coup ils viennent face à vous. Ils font des dépassements dangereux et j'ai faillit me faire planter sur ma file par es automobilistes surpris. Et d'ailleurs si je ne voulais pas remonter la file hier c'est à cause de tout cela, il y a des années à ce même endroit on pouvait sans danger en étant précautionneux. Maintenant entre les scooters qui arrivent en face sans se serrer et à fond (alors qu'on doit toujours remonter lentement) ou ceux qui vous collent derrière, ceux qui sortent d'entre les voitures, ceux qui surdouble par la gauche, et capables même de vouloir surdoubler par la droite avec 50cm d'espacement et qui entrent dans votre roue... c'est l'enfer.

Voilà désolé pour le pavé et pour le ras le bol en fin de post, mais je suis motard depuis 17 ans, je ne prends pas de risques inutiles, à part pour quelques portions de voie de bus et remonter les files (uniquement à l'arrêt), je respecte à la lettre le code, et là ben je suis dégouté, même si je me dis que c'est juste matériel.

Merci d'avance.

Par Axenn, le 14/09/2013 à 08:27

Pardon, j'en oubliais ma question, pensez vous que je vais avoir des torts dans cette affaire du fait que j'étais sur une voie de bus. Même si le fait de rouler sur la voie de bus ne cause en rien l'accident, c'est sa manœuvre.

Par **Lag0**, le **15/09/2013** à **11:37**

Bonjour,

Vous ne nous dites pas le principal. Y a t-il eu un constat amiable de rempli et si oui quelles cases cochées des 2 cotés. Car c'est uniquement ces cases qui donneront les torts au niveau des assurances.

Par **Axenn**, le **15/09/2013** à **13:19**

Ah pardon, je n'ai pas l'habitude.

donc 9 pour moi et 10 pour lui. Donc pour moi: meme sens mais file différente et lui, "changeait de file".

Merci

Par **Lag0**, le **15/09/2013** à **13:37**

En prenant en compte les cases cochées, vous aurez 0% de responsabilité et l'autre 100% puisque c'est lui qui déclare changer de file.

Je ne comprends donc pas la réponse de votre assureur...

Par **Axenn**, le **16/09/2013** à **13:26**

Je vais voir, fort de votre avis, une fois que le constat sera recu, puisque ca n'était qu'un appel (je lui ai pourtant mentionné les cases) elle a évoqué le fait d'etre sur la file de bus.

Merci beaucoup de votre réponse rapide.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **16/09/2013** à **13:46**

Comme je vous le disais, les assureurs se basent à 99% voir même 100% sur les cases cochées pour établir les responsabilités.

Avec d'un coté "changeait de file", les responsabilités sont vite déterminées.

Pour exemple, il y a peu, sur autoroute, je remontais entre les files de voitures en moto. Un automobiliste m'a percuté en voulant changer de file.

Nous avons coché les mêmes cases que sur votre constat et il a eu 100% des torts puisqu'il changeait de file et pas moi. Le fait que je circulais à un endroit où je n'aurais pas du être n'est pas intervenu puisque cela n'apparait pas sur les cases cochées.